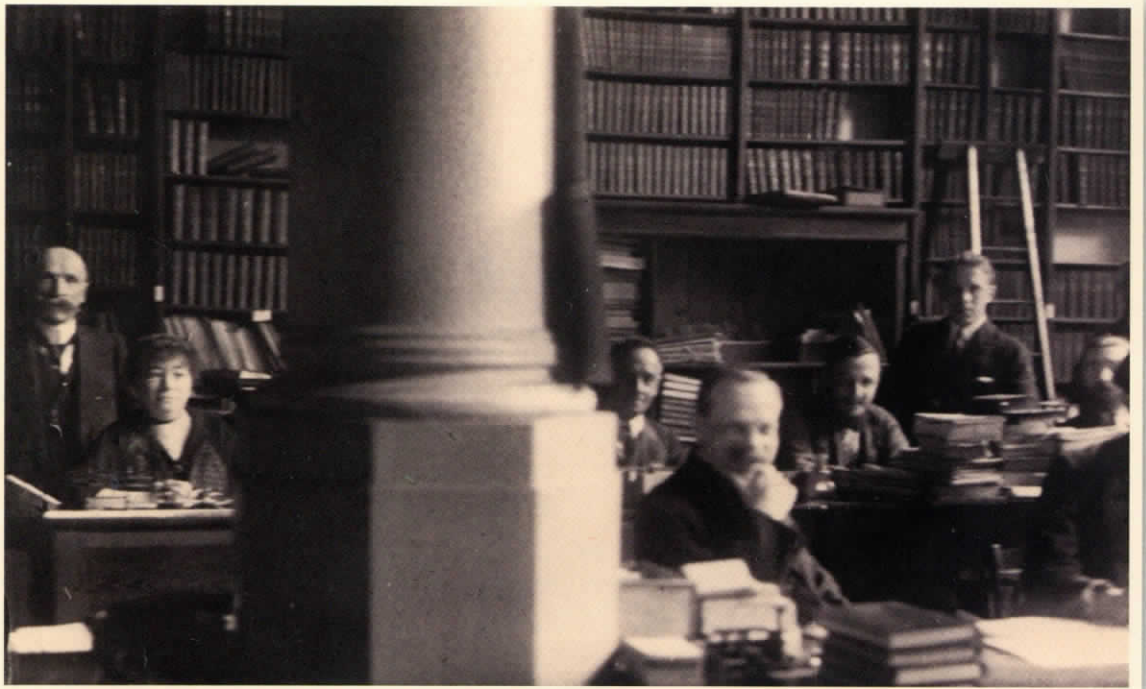


Une Fabrique des Sciences humaines

L'Université de Liège *dans la mêlée* (1817-2017)

VINCENT GENIN (DIR.)



Une Fabrique des Sciences humaines

L'Université de Liège *dans la mêlée* (1817-2017)

Vincent Genin (dir.)

Publié avec le soutien de l'Unité de recherche Mémoire et Prospective de l'Université de Liège

Bruxelles
2018

Premiers jalons pour une histoire du plagiat à l'Université de Liège : le cas « de Reiffenberg » (1836)

En 2008, le recteur Bernard Rentier lançait une vaste campagne antiplagiat à l'Université de Liège¹. À cette occasion, l'université se dota de programmes performants destinés à détecter un plus grand nombre de plagiaires. Auparavant, déclarait-il alors dans la presse, la recherche des faussaires se faisait principalement via Internet et, plus spécialement, via Google. Cette décision, nous dit-il, était motivée par le nombre toujours plus croissant de fraudes constatées. Aujourd'hui, les autorités académiques misent aussi sur la prévention. Un petit guide a ainsi été édité à destination des étudiants, guide également consultable en ligne². On y retrouve une définition de la notion de plagiat, des conseils pour l'éviter ainsi que, bien évidemment, une présentation des risques encourus, tels qu'ils sont définis dans l'article 77 du règlement des études et des examens. Ces peines académiques vont de l'admonition à l'exclusion pure et simple en passant par la suspension du droit de fréquenter les cours pendant une période plus ou moins longue selon la gravité des faits. Elles sont prononcées selon les cas par le recteur ou par le Conseil d'administration.

Le personnel de l'institution n'échappe pas à ces règles. Tout manquement à l'intégrité scientifique peut être sanctionné par le Conseil à l'éthique et à l'intégrité scientifique, présidé par le vice-recteur à la recherche. Si le mot plagiat n'est pas explicitement mentionné dans la charte de ce Conseil, les différents aspects que peut recouvrir cette notion y sont repris dans le point 2 du document³. En cas de soupçon, une enquête est diligentée par ses membres qui produisent un rapport qui sera remis au recteur, apte à décider des mesures à prendre en fonction de la gravité des faits et de l'impact sur la réputation de l'Université. Le dossier est ensuite transmis au Conseil d'administration.

¹ Sur ceci, voir : BOCK Marie-France, « Campagne anti-plagiats à l'Université », *La Libre Belgique*, 12 février 2008, disponible à l'adresse suivante : <http://www.lalibre.be/regions/liege/campagne-anti-plagiats-a-l-universite-51b8986ce4b0de6db9b18b09> (consulté le 31 janvier 2017). Le plagiat étudiant à l'Université de Liège a fait l'objet d'un mémoire de master en criminologie au cours de l'année académique 2015-2016 : VAN BOSSUYT Christophe, *Le plagiat étudiant à l'Université de Liège*, Mémoire de Master, Faculté de Droit, de Science Politique et de Criminologie, Université de Liège, 2015-2016. Plus largement, la notion de plagiat, tant littéraire qu'académique, a fait l'objet d'une abondante littérature. On pourra pointer ces deux volumes : BERGADAÀ Michelle, *Le plagiat académique. Comprendre pour agir*, Paris, L'Harmattan, 2015 ; MAUREL-INDART Hélène, *Du plagiat*, Paris, Gallimard, 2011. La nécessité de la réactivité pour dénoncer ces supercheries et le besoin d'en assurer la publicité a engendré la naissance d'une blogosphère très active. Contentons-nous de citer pour le domaine francophone, les sites : MAUREL-INDART Hélène, *Le plagiat (ISSN 2492-4254)*, disponible à l'adresse suivante : <http://leplagiat.net> (consulté le 10 janvier 2017) ; DARDE, Jean-Noël, *Archéologie du « copier-coller »*, disponible à l'adresse suivante : <http://archeologie-copier-coller.com> (consulté le 10 janvier 2017).

² https://www.ulg.ac.be/upload/docs/application/pdf/2015-07/brochure_-_le_plagiat_pas_pour_moi.pdf (site consulté le 31 janvier 2017).

³ Charte consultable sur : https://www.ulg.ac.be/upload/docs/application/pdf/2016-01/reglement_ethique_et_integrite_scientifique-_ca_13_05_2015_2016-01-27_11-59-20_125.pdf (site consulté le 31 janvier 2017).

S'il n'est jamais agréable pour une institution académique d'être citée dans des affaires de plagiat - surtout lorsqu'un membre de son personnel est impliqué et quel que soit son rang -, cela ne doit pas pour autant nous empêcher de porter un regard critique et dépassionné sur ces situations malheureuses. Afin d'initier une telle démarche, il convient de revenir sur de l'une des plus anciennes affaires de plagiat à l'Université de Liège, si pas la plus ancienne : celle dans laquelle fut impliqué un ancien professeur d'histoire médiévale, le baron Frédéric de Reiffenberg, contraint de démissionner en 1837 au cœur de ce qu'il conviendrait d'appeler aujourd'hui une « tempête médiatique ». Son traitement fera l'objet de la présente contribution.

Descendant d'une ancienne famille noble allemande, Frédéric de Reiffenberg est né à Mons le 14 novembre 1795⁴. Après des études à Mons et à Bruxelles, il embrasse la carrière militaire et intègre, en 1814, un régiment d'infanterie hollando-belge avec le grade de sous-lieutenant. Il assiste même à la bataille de Waterloo, mais en simple spectateur, son régiment n'ayant pas participé au combat. Il quitte l'armée quelques années plus tard, le 25 janvier 1818 et se voit offrir un poste de régent de poésie latine à l'athénée d'Anvers, où il était alors caserné. Ce séjour anversois lui pèse rapidement, la plupart de ses amis habitaient à Bruxelles. C'est pourquoi il s'empressa d'accepter, l'année suivante, une offre venue de l'athénée de cette ville.

Reiffenberg intègre rapidement la communauté lettrée de la capitale. La réputation qu'il avait acquise avec ses premiers écrits lui ouvre les portes des cercles réunis autour des académiciens et des émigrés français. Selon l'un de ses biographes, son arrivée fut une véritable ovation, certains voyant même en lui l'héritier privilégié de Voltaire⁵. Il déploie alors une fiévreuse activité littéraire, inaugurant sa vaste carrière de polygraphe. Il s'illustre dans différents styles et genres - prose, poésie, histoire, théâtre et journalisme -, tout en menant une vie mondaine assez bien remplie, au point de compromettre sa santé. En décembre 1821, Charles van Hulthem, conservateur de la bibliothèque de la Ville de Bruxelles et de la Bibliothèque de Bourgogne, le nomme conservateur-adjoint. Ce poste est rapidement abandonné au profit d'une charge de professeur de philosophie à l'Université de Louvain, sa nomination intervenant le 23 mai 1822. La nouvelle est accueillie avec surprise dans les milieux libéraux, certains l'accusant même de défection, lui qui n'avait jamais hésité à brocarder les catholiques dans ses écrits. La poursuite inlassable de ses travaux et de ses recherches historiques lui vaut, le 8 juillet 1823, d'être élu à l'unanimité à l'Académie royale des Sciences et Belles-lettres. Il publiera dans la foulée de nombreuses études historiques et autres mémoires, s'attaquant à des personnalités et thématiques issues tant de la période médiévale que de l'époque moderne.

La révolution de septembre 1830 fit perdre à l'Université de Louvain deux de ses facultés, le baron de Reiffenberg se voyant au passage dépouillé de presque tous ses émoluments. Bien que la suppression de ces facultés ait été décrétée, le sort de Reiffenberg ne fut pas fixé avant plusieurs années. Il ambitionnait d'obtenir la place d'inspecteur des études, mais ce

⁴ Le baron de Reiffenberg n'a pas encore fait l'objet d'une biographie approfondie. On se reportera, dans l'attente de la parution d'un tel travail, sur : QUETELET Adolphe, « Notice sur Frédéric-Auguste-Ferdinand-Thomas B^{on} de Reiffenberg », *Annuaire de l'Académie royale de Belgique*, Bruxelles, Académie royale de Belgique, 1852, p. 93-178 ; LE ROY Alphonse, *Liber memorialis. L'Université de Liège depuis sa fondation*, Liège, J.-G. Carmanne, 1869, p. 170-198 ; STECHER Jean, « Reiffenberg (Baron Frédéric-Auguste-Ferdinand-Thomas de) », *Biographie nationale*, tome 18, Bruxelles, É. Bruylant, 1905, col. 887-918.

⁵ QUETELET Adolphe, « Notice sur Frédéric... », *op. cit.*, p. 99.

fut une charge de professeur ordinaire à l'Université de Liège qui lui fut confiée, par arrêté du 6 décembre 1835, avec la mission d'enseigner l'histoire médiévale et l'histoire de la Belgique. C'est précisément au cours de son séjour en bord de Meuse que va éclater cette affaire de plagiat qui le contraindra à démissionner de son poste.

La fraude fut dénoncée publiquement en octobre 1836 dans *L'espoir, journal de la province de Liège* par l'un de ses collègues, Edouard Lavalleye, en charge des cours d'histoire de la principauté de Liège et d'histoire du duché de Limbourg⁶. Ce dernier reprochait au baron de Reiffenberg d'avoir publié, sous son nom, plusieurs mémoires inédits rédigés par le curé Simon-Pierre Ernst, décédé le 11 décembre 1817. Il s'en explique dans un courrier envoyé au quotidien le mercredi 19 octobre 1836, publié deux jours plus tard :

Devenu propriétaire des manuscrits de M. Ernst, curé d'Afden, et ayant déjà publié un Mémoire intitulé : des Comtes de Durbuy et de Laroche aux XI^e et XII^e siècles, dans la préface duquel j'annonce la prochaine publication des autres Mémoires historiques de M. Ernst, je ne fus pas surpris de découvrir que le travail de M. Ernst avait été publié dans les 'Mémoires de l'Académie de Bruxelles' par M. le baron de Reiffenberg, *comme étant l'auteur*, sous le titre de : 'Supplément à l'Art de vérifier les dates et aux divers recueils diplomatiques', lu à la séance du 7 juillet 1832⁷.

Lavalleye fit également reproduire la copie d'une déclaration obtenue de la main de Reiffenberg - après s'être présenté chez lui avec deux amis - dans laquelle le baron se défend de tout plagiat en précisant avoir pris le soin de mentionner que ces ouvrages furent « empruntés » aux papiers du curé Ernst. S'ensuit la liste des pièces à conviction découvertes par Lavalleye : plusieurs travaux qui concernent l'histoire des comtés de Durbuy, La Roche, Dalhem, Duras ainsi que de la seigneurie de Valkenburg.

Avant de poursuivre, il convient de revenir sur le corps du délit : les travaux inédits de Simon-Pierre Ernst et leur destinée après la mort de leur auteur⁸. Pour rappel, Simon-Pierre Ernst meurt en Allemagne à la fin de l'année 1817. Peu de temps après, son héritier charge un conseiller communal de la ville d'Aix-la-Chapelle de mettre en ordre les manuscrits contenant les mémoires inédits du défunt curé. Retenu par d'autres charges et sans en avertir les héritiers, il les transmet au ministre hollandais de l'Intérieur Pierre van Gobbelschroy censé les confier à la Commission royale d'histoire afin de les publier sous le nom du curé Ernst. Le baron de Reiffenberg, membre de cette commission, se voit attribuer les six manuscrits afin de les examiner et donner son accord pour publication. Entre-temps, la révolution belge de 1830 entraîne la dissolution de ladite commission. Reiffenberg retourne alors les manuscrits à la famille du curé, en omettant de restituer le sixième volume contenant les textes pour lesquels il sera accusé de plagiat par la suite. Reiffenberg ignorait toutefois qu'il était en possession d'une copie des travaux du curé, les originaux étant resté en possession du conseiller d'Aix-la-Chapelle qui les céda par la suite à Edouard Lavalleye qui, comme nous l'avons vu, dévoilera la supercherie.

⁶ Sur Lavalleye, voir : LE ROY Alphonse, « Lavalleye (Edouard) », in *Biographie nationale*, tome 11, Bruxelles, É. Bruylant, 1890-1891, col. 887-918.

⁷ *L'espoir, journal de la province de Liège*, 21 octobre 1836. Quotidien d'inspiration libérale progressiste, ce journal fut fondé le 27 décembre 1835 et parut jusqu'au 31 mars 1841 (CORDEWIENER André, *Étude de la presse liégeoise de 1830 à 1850 et répertoire général*, Louvain-Paris, Nauwelaerts, 1972, p. 76-81, 228-229).

⁸ Sur ce dossier, lire : LE ROY, Alphonse, « Ernst (Simon-Pierre) », *Biographie nationale*, tome 6, Bruxelles, Bruylant-Christophe & Compagnie, 1878, col. 667-682 (et plus spécialement col. 679-680).

Les emprunts faits par Reiffenberg aux travaux d'Ernst ne se limitèrent pas au comté de Limbourg et ses dépendances. Il s'appropriait également un mémoire sur les seigneurs de Cuyck, une chronologie historique de la branche ardennaise des comtes de Salm-Reifferscheidt ainsi qu'une étude sur les comtes de Louvain jusqu'à Godefroid le Barbu, travaux parus dans les recueils de l'Académie et dans les *Nouvelles archives historiques des Pays-Bas*, entre 1830 et 1832, revue qu'il dirigeait⁹. Il est piquant de souligner l'audace du baron qui osa prononcer son mémoire sur les seigneurs de Cuyck devant ses collègues à l'Académie au cours de la séance du 7 mai 1829 ainsi que celui sur l'art de vérifier les dates à celle du 7 juillet 1832.

La publication de l'article dénonçant les plagiat de Reiffenberg va l'emmener au cœur de la tourmente médiatique. Nombreux sont ceux qui avaient dû subir, par le passé, ses sarcasmes, ses attaques ou encore ses critiques. L'occasion était trop belle pour se venger. À la suite de celui de Lavalleye, *L'espoir* reproduisit un article intitulé « M. de Reiffenberg et M. Ernst »¹⁰. Son auteur, que nous ne sommes pas parvenus à identifier, se livre à une attaque sans concession à l'encontre du fraudeur. Il commence certes avec un trait d'humour, confessant que Reiffenberg est son auteur de prédilection, son idole, son Dieu et qu'il se découvre le front chaque fois qu'il ouvre un de ses livres, s'agenouillant même devant le rayon de sa bibliothèque qui porte ses livres. Non sans une certaine malice, il défend la cause du baron en accusant le curé Ernst de s'être adonné en quelque sorte au « plagiat par anticipation », pour reprendre la belle formule de Pierre Bayard¹¹ :

C'est une mauvaise plaisanterie, sans doute ! Un mort qui contrefait un vivant ! Un mort qui se lève de la tombe pour venir souffler un vivant ! Ah ! voilà du charlatanisme !... Ouvrons ce livre de ce M. Ernst !... Mais c'est indigne !... M. Lavalleye nous prend-il donc pour des imbéciles ? Oser publier sous le nom d'un Ernst, un ouvrage qui appartient à M. de Reiffenberg.

Le couperet tombe ensuite. L'auteur de l'article emprunte les formules ampoulées de l'introduction rédigée par Reiffenberg dans son plagiat pour mieux le ridiculiser. Les arguments sont féroces. Après avoir dénoncé la fatuité du personnage, il décoche ses flèches, se demandant « si jamais plagiat plus effronté s'est accompli au sein d'une académie de l'Europe, de l'Amérique et de l'Afrique, dont M. de Reiffenberg a l'honneur d'être membre ». Est ensuite réclamée la condamnation du baron non seulement par la justice, mais également par les instances académiques et gouvernementales. Ainsi, l'auteur s'interroge sur la façon dont le procureur du roi pourrait qualifier la non-restitution de l'ensemble des manuscrits de Ernst à ses héritiers et de leur publication sous son nom. Il se pose ensuite la question : « que fera maintenant l'Académie de Bruxelles, dont la bonne foi a été trompée et la dignité compromise ? ». Enfin, sa dernière interrogation va au gouvernement et porte sur son intention de récompenser Reiffenberg de l'ordre de Léopold pour la qualité et le nombre de ses travaux scientifiques. Et de conclure par ces mots :

⁹ *Mémoire sur les sires de Cuyck (ou de Kuyck)*, Bruxelles, M. Hayez, coll. « Nouveaux mémoires de l'Académie royale des Sciences et des Belles-lettres de Bruxelles, tome 6 », 1830 ; « Mémoire sur les premiers comtes de Louvain », *Nouvelles archives historiques des Pays-Bas*, 1830, vol. 5, p. 28-56, 69-93 ; « Chronologie historique des comtes de Salm Reifferscheidt en Ardennes », in *Nouvelles archives historiques des Pays-Bas*, 1832, vol. 6, p. 40-72 ; *Supplément à l'Art de vérifier les dates et aux recueils diplomatiques, ou Mémoires sur quelques anciens fiefs de la Belgique*, Bruxelles, M. Hayez, coll. « Nouveaux mémoires de l'Académie royale des Sciences et des Belles-lettres de Bruxelles, tome 8 », 1834.

¹⁰ *L'espoir, journal de la province de Liège*, 21 octobre 1836.

¹¹ BAYARD Pierre, *Le plagiat par anticipation*, Paris, Les Éditions de Minuit, 2009.

Ma sympathie pour les vaincus m'impose le devoir de déposer la plume, et j'y obéis, en regrettant sincèrement qu'un écrivain Belge, dont j'aurais été heureux de propager la renommée si elle avait été établie sur des titres solides, ait su accumuler, dans un seul trait de sa vie littéraire, toutes les indécitesses et les tricheries que nous reprochons aux artistes faméliques que nous expédie chaque jour la capitale de France.

La condamnation est sans appel.

Deux mois plus tard, le mercredi 28 décembre 1836, une nouvelle attaque fut lancée à l'encontre du baron de Reiffenberg, toujours dans *L'espoir* et sous le titre *Appréciation exacte et détaillée du baron de Reiffenberg*¹². La charge est lourde. D'entrée de jeu, il est accusé d'abus de confiance. Les deux premières attaques concernent des documents précieux appartenant à la bibliothèque de l'Université de Liège :

ABUS DE CONFIANCE. – La bibliothèque de Liège possédait une *lettre d'indulgence*, de 1495, inédite. Elle fut confiée à M. de Reiffenberg qui, sans autorisation, l'envoya à l'Académie comme le fruit de ses laborieuses recherches. Elle est insérée dans les bulletins de la société. Cette *indécitesse* a été long-temps ignorée parce que la personne qui en fut victime, ennemie du scandale, préféra le silence à la publicité, mais il y avait à la fois trop d'imprudences et d'effronteries dans cette action pour qu'elle ne fût pas tôt ou tard connue et divulguée.

AUTRE ABUS DE CONFIANCE. – Il existait encore à la bibliothèque de Liège un exemplaire unique d'un ouvrage d'Albert Lemire : *Les voies romaines en Belgique*. M. de Reiffenberg l'emprunta. Quand on vint le lui redemander, il plaisanta doctoralement sur le peu de mérite de ce volume, et chercha un mauvais prétexte pour ne pas le rendre. Quelques jours après on put lire dans les journaux du pays, voire même dans l'*Institut historique* de France, que M. de Reiffenberg avait découvert un ouvrage curieux d'Albert Lemire.

La troisième livraison des *Bulletins de l'Académie royale des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles*, datée de l'année 1836, contient deux notices, signées par Reiffenberg, dans lesquelles il fait, respectivement, état de la découverte d'une indulgence imprimée sur vélin « détachée de la couverture d'un ancien volume par M. Fiess, bibliothécaire de l'université de Liège », ainsi que de la découverte dans les rayonnages de cette bibliothèque d'un volume inconnu d'Aubert Le Mire traitant effectivement des voies romaines de la Belgique à l'époque romaine¹³. Nous ne sommes pas parvenus à mettre la main sur ces deux documents, ni d'ailleurs sur une indulgence datée de 1495. Reiffenberg aurait-il volé ces pièces ou s'agit-il d'une dénonciation calomnieuse ? Quoiqu'il en soit, l'article se poursuit avec un résumé de l'affaire des manuscrits de Simon-Pierre Ernst avant d'enchaîner sur d'autres attaques personnelles à l'encontre du baron, non parfois sans une certaine dose d'ironie :

Le programme des cours de l'université, annonce des leçons de Diplomatie et de Paléographie. Ces connaissances peuvent être fort utiles à ceux qui s'occupent de déchiffrer les manuscrits d'un curé qui écrivait peut-être fort mal, mais elles sont fort inutiles à nos étudiants ».

On le voit, la dénonciation des plagiat de Reiffenberg par Lavalleye se doubla par la suite d'une attaque *ad hominem* en règle, lâchant dans la presse des accusations graves non seulement sur son honnêteté intellectuelle, mais plus largement sur sa probité morale. Nul doute que le baron se serait bien passé d'étreintes aussi virulentes en cette fin d'année 1836.

¹² *L'espoir, journal de la province de Liège*, 28 décembre 1836.

¹³ *Bulletins de l'Académie royale des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles*, 1836, vol. 3, p. 37-38 (citation p. 38), 74.

L'histoire ne s'est toutefois pas cantonnée aux seuls cénacles intellectuels liégeois. Elle prit une ampleur nationale. Ainsi, Reiffenberg ne dut le renouvellement, par la Chambre des représentants, de sa participation au Jury universitaire qu'à la bienveillance et l'influence de son ami de longue date, le baron Goswin de Stassart – alors président du Sénat –, qui avait fait reporter sur la candidature de Reiffenberg les voix qui lui étaient dévolues pour ce poste¹⁴.

La correspondance du baron de Stassart nous donne d'ailleurs un éclairage précieux sur l'état d'esprit de Reiffenberg, complètement ébranlé par cette accusation publique. Ce dernier écrit ainsi au président du Sénat, le 24 octobre 1836, soit quelques jours après sa dénonciation dans la presse liégeoise :

Votre inaltérable bonté vous fera compâtrer au chagrin qui m'accable et qui pèse sur toute ma famille. [...] J'ai eu un tort grave, j'en conviens, mais j'avais tâché de le réparer. Bien des hommes célèbres de la littérature parisienne, auxquels je n'ai pas la prétention de me comparer, ne se donnent pas tant de peine et on ne leur fait pas essayer tout le chagrin que j'éprouve. N'y aurait-il pas moyen d'amortir le mal auquel je me suis exposé par mon inconséquence ? [...] Je suis si malade et si souffrant que je ne sais comment j'ai pu finir cette lettre¹⁵.

Le même jour, alité, il adresse une autre missive à Adolphe Quetelet, Secrétaire perpétuel de l'Académie, dans laquelle il fait non seulement acte de contrition, mais fait également part de la dégradation de son état de santé ainsi que des retombées négatives de cette affaire sur l'humeur de son épouse :

Vous avez une de ces âmes de choix dans laquelle on se réfugie volontiers dans les jours de calamités. Par [...] une légèreté incroyable, j'ai dérogé une fois à mon habitude de citer les sources où je puise. J'ai commis une faute grave, une faute qui m'accable. Mais j'avais presque immédiatement essayé de la réparer par des déclarations franches et spontanées. Cela n'a pu me mettre à l'abri des coups dont je suis écrasé. Tendez-moi une main secourable. Ma femme est dans les larmes et moi malade au lit¹⁶.

La délicatesse de l'affaire n'empêcha pas certains de ses proches de lui exprimer tout leur soutien. Ainsi, dans la réponse à une marque de sympathie envoyée par Adolphe Quetelet, Reiffenberg nous apprend qu'un autre académicien, le baron Étienne-Constantin de Ger-

¹⁴ Dans un courrier du 4 décembre 1836, Reiffenberg plaide sa cause auprès du baron de Stassart, lui demandant explicitement le report de sa voix, arguant au passage de l'importance des débats qui s'y menaient au sujet de la fondation de l'actuelle Bibliothèque royale de Belgique : « [...] après avoir plaidé pour les autres, je plaiderai pour moi. Si la chambre des représentants ne me rappelle pas au jury, je désire vivement d'y être nommé par le Sénat. [...] La chose est de conséquence pour moi, surtout au moment où il s'agit de la bibliothèque nationale » (Bruxelles, Académie royale de Belgique, Archives, Correspondance du Baron de Stassart, 1580, lettre du 4 décembre 1836). Sur Goswin de Stassart, lire : THIELEMANS, Marie-Rose, *Goswin, baron de Stassart 1780-1854. Politique et Franc-maçonnerie*, Bruxelles, Académie royale de Belgique, 2008.

¹⁵ Bruxelles, Académie royale de Belgique, Archives, Correspondance du Baron de Stassart, 1580, lettre du 24 octobre 1836.

¹⁶ Bruxelles, Académie royale de Belgique, Archives, Correspondance d'A. Quetelet, 2099, lettre du 24 octobre 1836. La biographie d'Adolphe Quetelet fut notamment retracée par : MAILLY Édouard, « Essai sur la vie et les ouvrages de Lambert-Adolphe-Jacques Quetelet », in *Annuaire de l'Académie royale de Belgique*, Bruxelles, Académie royale de Belgique, 1875, p. 109-293 ; WAXWEILER Émile, « Quetelet (Lambert-Adolphe-Jacques) », in *Biographie nationale*, tome 18, Bruxelles, É. Bruylant, 1905, col. 477-494.

lache, ainsi que « d'autres personnes estimables » se manifestèrent auprès de lui pour lui apporter quelque réconfort :

Ma femme et moi nous vous savons un gré infini de votre excellente lettre. Elle m'a fort touché et est venue à propos car je suis dans mon lit, attaqué de la fièvre. M. de Gerlache et d'autres personnes estimables ont bien voulu m'écrire aussi et m'offrir des consolations¹⁷.

Le président du Sénat Stassart fit également preuve de bienveillance à son égard, comme en témoigne ce malicieux passage d'un courrier daté du 28 octobre 1836 :

En utilisant, à la suite d'autres, d'anciens matériaux sur quelques anciens fils de la Belgique, vous les aurez sans doute améliorés beaucoup quant à la forme, quant au style. Voilà ce qu'il faudrait, me semble-t-il, expliquer dans un piquant factum qui se fasse lire avec intérêt comme tout ce qui sort de votre brillante imagination et qui finisse par mettre les rieurs de votre côté¹⁸.

Reiffenberg mesure toutefois l'embarras que suscite sa situation auprès de ses collègues, prenant ainsi conseil auprès du Secrétaire perpétuel pour voir s'il est ou non judicieux de venir assister aux séances de l'Académie alors qu'il est au cœur de cette tempête :

Je vous demanderai si je dois venir la prochaine fois à l'Académie, comme plusieurs personnes me le conseillent. Veuillez me donner votre avis la dessus avant mercredi, car je viendrai, dans le cas de l'affirmative, un jour d'avance, si toutefois le mauvais état de ma santé le permet, je suis plus souffrant que vous pouvez le croire¹⁹.

Comme le rappelle l'un de ses biographes, Reiffenberg dut certainement nourrir le désir de quitter Liège après un coup si rigoureux²⁰. L'occasion se présenta d'elle-même. L'État belge venait d'acquérir la collection des livres du grand bibliophile Charles Van Hulthem avec l'ambition de s'en servir pour former le noyau d'une nouvelle bibliothèque de rang national²¹. Le baron fut chaudement recommandé par ses amis et entra en fonction le 25 juillet 1837²². Même si ce nouveau poste présentait l'avantage de l'éloigner de Liège et de ses tumultes,

¹⁷ Bruxelles, Académie royale de Belgique, Archives, Correspondance d'A. Quetelet, 2099, lettre du 29 octobre 1836. Sur le baron de Gerlache, on se reportera à : THONISSEN Jean-Joseph, « Notice sur la vie et les travaux du baron Étienne-Constantin de Gerlache », in *Annuaire de l'Académie royale de Belgique*, Bruxelles, Académie royale de Belgique, 1874, p. 107-228 ; DEMOULIN Robert, « Gerlache (Étienne-Constantin, baron de) », in *Biographie nationale*, tome 32, Bruxelles, É. Bruylant, 1964, col. 217-245.

¹⁸ Cité par : THIELEMANS, Marie-Rose, *Goswin, baron de Stassart, op. cit.*, p. 617.

¹⁹ Bruxelles, Académie royale de Belgique, Archives, Correspondance d'A. Quetelet, 2099, lettre du 29 octobre 1836.

²⁰ QUETELET Adolphe, « Notice sur Frédéric-Auguste-Ferdinand-Thomas B^{on} de Reiffenberg », *op. cit.*, p. 122.

²¹ Sur les origines de la Bibliothèque royale de Belgique, lire : NAMUR Jean-Pie, *Histoire des Bibliothèques publiques de Belgique. Tome 1 : Histoire des bibliothèques publiques de Bruxelles*, Bruxelles, Parent, 1840, p. 213-313 ; *Bibliothèque Royale. Mémoires 1559-1969*, Bruxelles, Bibliothèque royale de Belgique, 1969 ; DE CALLATAÏ François, DE VOS Wim, « Introduction historique », in DELSAERDT Pierre et alii (dir.), *Cent trésors de la Bibliothèque royale de Belgique*, Bruxelles, Bibliothèque royale de Belgique, 2005, p. 11-23.

²² Il semblerait que Reiffenberg ait également bénéficié d'une campagne, organisée par des proches, appelant à sa nomination à la tête de la nouvelle institution, comme en témoigne cette chronique anonyme publiée dans le *Journal de l'Institut historique [de France]* où est évoquée la création de la future Bibliothèque royale de Belgique et qui propose qu'elle soit dirigée par « quelqu'un tel que M. le Baron de Reiffenberg, qui eût un nom au dehors, et qui réunit à des connaissances étendues les manières de la bonne compagnie et cette politesse qui prévient les étrangers » (*Journal de l'Institut historique*, 1836, vol. 5, p. 88).

Reiffenberg n'en tira que peu de satisfaction, se plaignant de la diminution de son salaire et de se voir refuser un logement de fonction. Le jugement posé par certains sur son passage à la tête de la Bibliothèque royale de Belgique ne fut guère positif, lui reprochant de briller par ses nombreuses absences. Il aurait même été accusé de négligence administrative. L'auteur de sa notice dans la *Biographie nationale* tente de le défendre en arguant que ses absences « profitaient à la science et à la renommée nationale »²³. Des recherches en cours montrent pourtant que Reiffenberg était en correspondance étroite et journalière avec son ministre de tutelle²⁴.

Cependant, la science et la renommée nationale auraient espéré que cette affaire liégeoise eut servi de leçon à notre baron. Hélas, ce ne fut pas le cas. Il fut rattrapé par la suite par deux autres affaires de plagiat qui vinrent pourrir les dernières années de son existence, dont l'une concernant l'*Histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg* de son successeur à la chaire d'histoire médiévale Adolphe Borgnet. L'histoire est parfois capricieuse... La seconde accusation a trait à une étude sur les loges de Raphaël vivement dénoncée par l'auteur pillé, Edmond de Busscher, archiviste de la ville de Gand²⁵.

Quoi qu'il en soit, ses fraudes littéraires valurent à Reiffenberg d'entrer dans la piquante collection des *Supercheries littéraires dévoilées* du Français Joseph-Marie Quérard, qui pourtant était l'un de ses amis²⁶. En introduction de la notice qui lui est consacrée, le bibliographe rappelle que « les actes de pirateries littéraires dont il s'est rendu coupable envers ses compatriotes, actes tels, qu'il est douteux que l'histoire des lettres puisse en constater d'aussi audacieux »²⁷. La renommée de Reiffenberg était telle que cette notice parut, l'année précédente, sous la forme d'une plaquette indépendante intitulée *Les plagiat reiffenbergiens dévoilés*, qui étonnamment n'a pas trouvé sa place dans les collections de l'Université de Liège... mais généreusement numérisée par l'Université de Gand²⁸.

En conclusion, il importe de constater que la notion de plagiat peut être appréciée de diverses façons et à diverses époques. violemment condamnée dans les milieux académiques liégeois, elle n'aura finalement pas empêché Reiffenberg d'occuper le poste de premier conservateur

²³ STECHER Jean, « Reiffenberg (Baron Frédéric-Auguste-Ferdinand-Thomas de) », *op. cit.*, col. 901.

²⁴ Information aimablement communiquée par François de Callatay le 24 juillet 2017.

²⁵ *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg. Tome 1*, Bruxelles, Hayez, 1844; Études sur les loges de Raphaël, Bruxelles, Périchon, 1845. Ces dossiers ne seront pas développés ici. Pour le « cas » Borgnet, lire: LE ROY Alphonse, « Notice sur Charles-Joseph-Adolphe Borgnet », in *Annuaire [de l'Académie royale de Belgique]*, Bruxelles, Académie royale de Belgique, 1876, p. 139-145. Lire également: TOURNEUR Victor, « Borgnet (Charles-Joseph-Adolphe) », in *Biographie nationale. Tome 29*, Bruxelles, É. Bruylant, 1956, col. 324-326. Pour plus de détail sur l'accusation de plagiat par Edmond De Busscher, voir la référence fournie dans la note suivante.

²⁶ QUÉRARD Joseph-Marie, *Les supercheries littéraires dévoilées. Galerie des auteurs apocryphes, supposés, déguisés, plagiaires et des éditeurs infidèles de la littérature française pendant les quatre derniers siècles: ensemble les industriels littéraires et les lettrés qui se sont anoblis à notre époque. Tome 4*, Paris, L'Éditeur, 1852, p. 56-81. Quérard reproduit une partie des articles parus dans *L'espoir* cités plus haut, notamment celui du 21 octobre 1836.

²⁷ *Ibid.*, p. 57.

²⁸ *Les plagiat reiffenbergiens dévoilés. Extrait du tome IV des Supercheries littéraires, etc., de J.-M. Quérard*, Paris, Maulde et Renou, 1851 (https://books.google.be/books?id=q_cUAAAAQAAJ&printsec=frontcover&dq=Les+plagiat+reiffenbergiens+devoiles&hl=fr&sa=X&ved=0ahUKEwit2ujZ6YD-VAhULYIAKHfsZCJUQ6AEIzAA#v=onepage&q=Les%20plagiat%20reiffenbergiens%20devoiles&f=false; consulté le 12 janvier 2017).

de la Bibliothèque royale de Belgique. Cette histoire en rappelle une autre, beaucoup plus récente. Elle date de 2007. Celle d'un doctorant originaire de Lille qui souhaitait soutenir une thèse à l'Université de Liège consacrée au photographe Marcel Duchamp et qui aurait pu être proclamé docteur sans la sagacité de Julie Bawin, chef de travaux au service d'histoire de l'art contemporain, qui s'est aperçue qu'il s'agissait d'un plagiat d'une thèse soutenue quelques années auparavant à l'Université de Nanterre²⁹. Le doyen de la Faculté de Philosophie et Lettres, fort heureusement, interdit la soutenance. L'auteur lésé fut prévenu et déposa plainte. Le fraudeur fut condamné par le tribunal de grande instance de Paris le 11 mars 2010. Cette affaire est d'ailleurs abondamment commentée dans les blogs français consacrés à la traque des plagiat, à l'instar du site *Archéologie du « copier-coller »*³⁰. L'histoire semble se répéter puisque Geoffrey Martinache, malgré sa condamnation, continua de diriger la formation (licence et master) « Art du Spectacle » de l'Université catholique de Lille ainsi que la préparation des étudiants au concours d'entrée du prestigieux Centre d'études littéraires et scientifiques appliquées de la Sorbonne, avant de prendre la direction de l'École supérieure de communication des entreprises de Lille³¹.

²⁹ Témoignage recueilli oralement.

³⁰ DARDE, Jean-Noël, « La Commission de déontologie, la déontologie et la 'discretion professionnelle' », sur le site *Archéologie du « copier-coller »*, disponible à l'adresse suivante: <http://archeologie-copier-coller.com/?p=774> (consulté le 30 janvier 2017). On peut également lire l'article: PIRON, Sylvain, « La question du plagiat », sur le site Évaluation de la recherche en SHS, disponible à l'adresse suivante: <http://evaluation.hypotheses.org/940> (consulté le 11 juillet 2017).

³¹ Informations recueillies sur les sites suivants: DARDE, Jean-Noël, « La Commission de déontologie, la déontologie et la 'discretion professionnelle' », *op. cit.*; « Annuaire des établissements: ESUPCOM Lille – École supérieure de communication des entreprises », sur le site *EducProfs.fr*, disponible à l'adresse suivante: <http://www.letudiant.fr/educpros/etablissements-superieurs/ecole-superieure-de-communication-des-entreprises-5835.html> (consulté le 11 juillet 2017).